



MAIRIE
DE
VOLONNE

STRUCTURATION D'UN PROJET DE COOPÉRATION AUTOUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

ANNÉE 2021 - 2022

PROJET « DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE »



ADRETS - Association pour le
Développement en Réseau des Territoires
et des Services

69 Rue Carnot

05 000 GAP

Sandrine PERCHEVAL

spercheval@adrets-asso.fr

06 85 05 80 22



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Résumé non technique

Dossier adressé à	<p>Mairie de VOLONNE</p> <p>1 Place Charles De GAULLE</p> <p>04290 VOLONNE</p> <p>Tél. : 04 92 64 07 57</p> <p>Mail : mairie.volonne@mairie-volonne.eu</p>	 <p>M A I R I E D E V O L O N N E</p>
--------------------------	---	--

Rédaction	<p>ADRETS</p> <p>Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services</p> <p>69 Rue Carnot</p> <p>05 000 GAP</p> <p>Tél. : 09 54 31 27 28 - 06 85 05 80 22</p> <p>www.adrets-asso.fr</p> <p>Mail : spercheval@adrets-asso.fr</p>	 <p>ADRETS</p>
------------------	---	--

Table des matières

I.	Ecriture du projet « Dispositif de participation citoyenne »	1
1.	Contexte	1
i.	Une conception partagée de la démocratie participative.....	1
ii.	Le cadre de la démocratie participative	1
iii.	L’actualité de la démocratie participative au niveau national et local	2
2.	Description du projet.....	2
i.	Axe 1 : Identification des dispositifs et processus de participation citoyenne déjà présents sur les territoires	3
ii.	Axe 2 : Sensibilisation et formation aux démarches de participation citoyenne.....	3
iii.	Axe 3 : Application de processus de participation citoyenne sur des projets identifiés.....	4
iv.	Axe 4 : Expérimentation de nouveaux outils et méthodologies de participation citoyenne..	4
v.	Axe 5 : Évaluation des opportunités offertes par la participation citoyenne	5
3.	Public cible.....	5
i.	Elu(e)s.....	5
ii.	Technicien(ne)s des services :	5
iii.	Citoyens :	6
4.	Calendrier prévisionnel	6
5.	Gouvernance du projet	7
6.	Moyens humains dédiés.....	7
7.	Modèle économique du projet	7
8.	Atouts du projet	7
i.	Innovant et expérimental.....	7
ii.	Création d’emploi sur le territoire	7
iii.	Démarche éco-responsable.....	7
II.	Fiche de poste de l’animateur.ice du projet	8
i.	Missions.....	8
ii.	Compétences requises	9
iii.	Conditions d’exercice des missions / environnement du poste	10
iv.	Particularités ou contraintes du poste	10
III.	Prestations nécessaires pour la mise en place du projet	10
1.	Plateforme numérique	10
i.	Design de services de la plateforme numérique.....	10
ii.	Développement de la plateforme numérique	10

2.	Formation et animation	11
i.	Formation et appui auprès du/des animateur(s)	11
ii.	Programme de sensibilisation / Formation ouvert	11
iii.	Animation des rencontres grand public	11
iv.	Communication du projet	11
IV.	Evaluation des coûts.....	1

I. Ecriture du projet « Dispositif de participation citoyenne »

1. Contexte

i. Une conception partagée de la démocratie participative

La démocratie participative vise à faire participer les citoyens, les corps intermédiaires, la société civile, aux décisions politiques locales qui les concernent, à favoriser et recueillir les expressions citoyennes, sur toute une diversité de thématiques territoriales, aussi bien celles de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, de la jeunesse, mais aussi de l'environnement et désormais de l'énergie et du climat.

Ce type de démarche permet d'informer les habitants du territoire d'un projet, de faire remonter des expertises d'usagers sur un service déjà existant, de faire exprimer des attentes de nouveaux services, de nouveaux besoins.

Au travers du dialogue qui constitue la base de son processus, la démocratie participative contribue à prévenir des déséquilibres territoriaux, des tensions, à impliquer davantage les citoyens dans la vie locale et à renforcer le lien social entre habitants, professionnels, techniciens et élus, à optimiser une relation de confiance entre habitants et administration locale.

ii. Le cadre de la démocratie participative

La loi ATR (Administration Territoriale de la République) de 1992, énonce « Les droits des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

L'article 72-1 de la constitution, créé par la loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003, prévoit, parmi les modalités de participation ponctuelle des citoyens aux politiques locales :

Les pétitions, qui permettent aux électeurs de « demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité, d'une question relevant de sa compétence », dont les seuils peuvent être fixés de manière autonome par les collectivités.

La consultation, qui existe depuis 1992 et permet à l'assemblée délibérante de consulter les électeurs. Elle n'a pas de valeur décisionnelle, mais permet de faire remonter des avis sur une question précise. La consultation peut également avoir lieu à l'initiative d'un cinquième des électeurs dans les communes et d'un dixième dans les autres collectivités.

A côté des dispositifs ponctuels, il existe d'autres dispositifs de consultation plus pérennes, tels que les comités consultatifs, les conseils citoyens ou encore les conseils de développement.

Pour ces derniers, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de Développement pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Le conseil de développement de territoire, est un espace citoyen qui travaille sur les projets du territoire, et émet des avis qu'il soumet à la collectivité. Les Conseils de développement conduisent leurs travaux sur saisine de l'intercommunalité ou du territoire de projet et par auto saisine, sur tout sujet qui leur semble présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants.

Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, les conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Il est également possible d'engager une démarche de démocratie participative sous la forme de :

- La concertation, qui implique la participation des habitants mais aussi des simples usagers en amont d'un projet et tout au long de sa réalisation. Dans ce cas de figure, le pouvoir reste dans les mains de l'autorité publique, mais une place importante est accordée au débat public.
- La co-élaboration, où les citoyens peuvent dans une mesure et des modalités décidées par la collectivité, participer à l'élaboration même d'un projet.

iii. L'actualité de la démocratie participative au niveau national et local

Dans leur rapport de Mission « flash » sur la démocratie locale et la participation citoyenne présenté à l'Assemblée nationale du 6 février 2019, les députées Madame Emilie CHALAS et Monsieur Hervé SAULIGNAC proposent des pistes de travail pour répondre à la volonté exprimée par les citoyens d'être d'avantage intégrés dans l'élaboration des décisions politiques, tout en essayant de remédier à l'éloignement d'une partie de la population des dispositifs de consultations existants.

D'après les résultats de la mission, le succès des démarches participatives locales repose aujourd'hui sur la capacité des élus à mobiliser les citoyens. Pour cela, le cadre réglementaire n'est pas toujours favorable, en raison d'importantes restrictions. Néanmoins il est important de renforcer l'information et la formation des élus et des citoyens sur les sujets de démocratie participative et d'expérimenter des nouvelles solutions qui permettent une gestion inclusive, créatrice de dynamiques de participation locale.

Ainsi, depuis les années '90, quelques initiatives de démocratie participative se sont démultipliées sur le territoire en France, Belgique, Espagne, etc. A titre d'exemple, nous pouvons citer le conseil de développement Loire Angers, l'association Citoyens et Territoires pour la Région Grand Est, les journées citoyennes promue par l'agglomération de Mulhouse à l'échelle de ses communes, les conseils citoyens de la ville de Rennes et la Fabrique Citoyenne Rennoise, les différents cadres participatifs mis en place dans la commune de Saillans (Drôme) pendant la dernière mandature ou encore la mise en place d'un budget participatif dans plusieurs villes dont Paris.

2. Description du projet

La coopération permet d'expérimenter un dispositif de participation citoyenne sur les territoires de Provence Alpes Agglomération et du Sisteronnais Buëch :

- GAL Dignois : Le projet est porté par la CA P2A et concernera donc le périmètre d'action de la collectivité territoriale. Le dispositif de participation se déploiera en premier lieu sur des projets et actions portée par la Communauté d'agglomération mais cela n'empêchera pas de l'ouvrir à des projets de concertation communaux ou portés directement pas des citoyens (communes intéressées par le dispositif : Thoard, ...)
- GAL Provence Durance : Le projet est porté par la CA P2A et concernera donc le périmètre d'action de la collectivité territoriale. Le dispositif de participation se déploiera en premier lieu sur des projets et actions portée par la Communauté d'agglomération mais cela n'empêchera pas de l'ouvrir à des projets de concertation communaux ou portés directement pas des citoyens (communes intéressées par le dispositif : Thoard, ...)

- GAL Sisteronnais Buech : Le projet est porté par la CC du Sisteronnais Buëch et concernera donc le périmètre d'action de la collectivité territoriale. Le dispositif de participation se déploiera en premier lieu sur des projets et actions portée par la Communauté d'agglomération mais cela n'empêchera pas de l'ouvrir à des projets de concertation communaux ou portés directement pas des citoyens (communes intéressées par le dispositif : ?)

Ce dispositif comprend plusieurs axes :

i. Axe 1 : Identification des dispositifs et processus de participation citoyenne déjà présents sur les territoires

Avant de se lancer dans de nouveaux modes de faire, il s'agit de faire d'abord un état des lieux de l'existant, une photographie des modes de faire actuels des collectivités territoriales et dispositifs déjà existants et les marges de progrès possibles pour une éventuelle transformation ou amélioration.

L'objectif principal de cet axe est d'identifier les actions ou dispositifs de participation citoyenne déjà existants, d'en repérer les forces et faiblesses, le potentiel d'évolution, etc. Cette démarche permettra également de fédérer une communauté déjà engagée et dynamique sur ce sujet autour du projet.

Ainsi cet axe va mobiliser :

- Une étude et un relevé (sous format de fiches expériences) des dispositifs déjà existants (par ex : conseil de développement, collectif citoyen, projets ayant sollicité une démarche de participation citoyenne, etc.) ainsi qu'une analyse des moyens mobilisés et de ceux non activés et une évaluation des besoins de transformation et/ou d'évolution.
- Une intégration de ces dispositifs sur un espace ressource afin de donner à voir l'existant.
- Éventuellement un accompagnement à l'évolution des pratiques (soit par une mobilisation de formations via Axe 2, soit par un accompagnement individuel ? ex du conseil de développement qui pourrait évoluer dans ses statuts ?).

ii. Axe 2 : Sensibilisation et formation aux démarches de participation citoyenne

Avant même de se lancer dans des processus de participation citoyenne, il semble essentiel de sensibiliser, voire former, le maximum des parties prenantes qui seront amenées à être mobilisées et sollicitées. L'objectif principal de cet axe est donc de mobiliser les ressources nécessaires pour faire "culture commune" sur la question de la participation citoyenne, lever les idées reçues, préciser les niveaux d'implication des citoyens dans les processus de participation, clarifier les attendus et la place de chacun (du citoyen au technicien, en passant par l' élu), etc.

Ainsi cet axe va mobiliser :

- Une communication ouverte du projet.
- Un espace ressources numérique (documents clés, vidéos explicatives, ressources existantes et pertinentes sur le sujet).
- Des rencontres grand public (1 par an ?) permettant d'inviter des personnes ressources, des témoignages et initiatives existantes, le débat et les échanges avec les habitants des territoires concernés, etc.
- Des programmes de formation adaptés pour les élus / techniciens / citoyens ?

iii. Axe 3 : Application de processus de participation citoyenne sur des projets identifiés

Deux dynamiques entrent en jeu dans l'expérimentation : l'enjeu de l'identification des sujets qui peuvent être portés sur la place publique et engendrés un processus de participation citoyenne (et leur qualification en termes de niveau d'implication possible des citoyens) et également un test "grandeur réelle" sur quelques projets pré-identifiés et pouvant permettre une évaluation et un apprentissage de nouveaux "mode de faire". L'objectif principal de cet axe est donc d'identifier et accompagner les services ou personnes porteuses des projets identifiés dans la qualification et la mise en œuvre de processus de participation citoyenne.

Ainsi cet axe va mobiliser :

- Un listing des sujets / projets pouvant entrer dans un processus de participation citoyenne et leur qualification des degrés d'implication.
- Une intégration de ce listing sur un espace ressource.
- Une expérimentation de processus de participation citoyenne sur X projets et un accompagnement des porteurs de ces projets.

Projets identifiés :

- Une concertation sur le dispositif de concertation : La démocratie participative n'est pas uniquement une affaire politique, mais aussi une affaire technique, qui transforme la manière dont sont conduits les projets. Sans adhésion de l'administration, il n'y a pas de concertation possible, tout comme il n'est pas possible de porter une démarche uniquement de façon technique sans associer les élus. En d'autres termes, il apparaît nécessaire de réaliser une concertation interne pour définir les objectifs du déploiement des pratiques de concertation ! La première étape consiste à se poser la question des objectifs d'une gouvernance plus participative : à quoi devraient/pourraient servir les différents échanges entre l'intercommunalité et ses habitants ? À quels besoins répondent-ils ? Sans ces échanges, quels seraient les manques ? Et pour les habitants, à quoi ces échanges peuvent-ils servir ?
- cf. cahier des charges dans lequel est cité plusieurs projets possibles.
- + ouverts à sujets "spontanés" qui émergeraient des élus ou des citoyens.
- + réserve citoyenne.
- + transport urbain dignois.
- + futur conseil citoyen (conseil de développement, citoyens, etc.).

iv. Axe 4 : Expérimentation de nouveaux outils et méthodologies de participation citoyenne

Le projet de coopération est également une opportunité pour tester de nouveaux "mode de faire" faisant appel aussi bien à des méthodologies innovantes de concertation (aller vers le plus grand nombre de citoyen en sortant des sentiers battus) que par l'utilisation des outils numériques, permettant à un grand nombre de citoyens de donner leur avis. L'objectif principal de cet axe porte donc, non seulement sur la recherche de modes alternatifs de concertation citoyenne et d'outils numérique permettant de les appuyer, mais également de les tester sur les quelques projets identifiés.

Ainsi cet axe va mobiliser :

- Une identification de méthodologies innovantes de concertation et leur apprentissage (via les formations de l'axe 2). Exemple : porteurs de paroles, espaces de débat public et de concertation sur les marchés, réunions collectives mobilisant les outils d'intelligence collective, etc.
- Un accompagnement et une co-construction des méthodes de participation citoyenne avec les porteurs des projets identifiés.
- La réalisation d'une plateforme numérique de participation citoyenne permettant la traduction numérique de la participation citoyenne (mise en débat via forum, commentaires sur des documents écrits, système de vote, etc.).

v. Axe 5 : Évaluation des opportunités offertes par la participation citoyenne

Enfin, chacune des actions et propositions portées dans le cadre du projet devra intégrer un processus d'évaluation au fur et à mesure du projet, permettant ainsi de confirmer ou réorienter les objectifs opérationnels en fonction des apprentissages réalisés.

L'objectif principal de cet axe se concentre donc sur la mise en perspective des actions réalisées, non seulement pour adapter le projet, mais également dans la perspective d'une pérennité du dispositif de participation citoyenne qui sera ainsi mis en place.

Ainsi cet axe va mobiliser :

- Une communauté (identifiée dans l'Axe 1), réunie régulièrement (1 ou 2 COPIL/an ?) afin d'identifier les avancées des actions, les apprentissages, les réorientations nécessaires.
- Un COTECH constitué des porteurs de projet (et de quelques personnes ressources ?) réuni 3/4 fois / an ?
- Un suivi des avancées du projet (journal de bord) sur la plateforme numérique.

3. Public cible

i. Elu(e)s

- Niveau 1 : fortement intéressés et volontaires pour s'engager dans une sensibilisation / formation / accompagnement à l'évolution de leurs pratiques en matière de participation citoyenne.
- Niveau 2 : non encore engagés, ils seront le public cible pour les événements de sensibilisation et les actions de communication, mais aussi l'évaluation du projet.

ii. Technicien(ne)s des services :

- Niveau 1 : fortement intéressés et volontaires pour s'engager dans une sensibilisation / formation / accompagnement à l'évolution de leurs pratiques en matière de participation citoyenne.
- Niveau 2 : non encore engagés, ils seront le public cible pour les événements de sensibilisation et les actions de communication, mais aussi l'évaluation du projet.

iii. Citoyens :

- Niveau 1 : constitués en collectifs citoyens ou fortement intéressés par une implication plus forte dans les processus de politiques publiques, ils seront les premières cibles, tout du moins celle la plus évidente et immédiatement mobilisable autour du projet.
- Niveau 2 : habitants des territoires moins directement impliqués ou sur une volonté d'implication, ils seront le public cible des démarches plus innovantes de mobilisation et concertation citoyenne (aller vers).

4. Calendrier prévisionnel

Période	Actions	Partenaires concernés	Territoires concernés
Janvier 2022	Embauche de l'équipe d'animation du projet participation citoyenne.		Provence Alpes Agglomération
Janvier 2022	COFIL 1		
Janvier – Juin 2022	Sélection du prestataire de la plateforme et mise en place de la version test (concertation pour ce premier projet de participation citoyenne).		Provence Alpes Agglomération
Janvier – Juin 2022	Sensibilisation des élus et techniciens de Provence Alpes Agglomération et recherche de projets à potentiel participatif pour compléter la plateforme.		Provence Alpes Agglomération
Juin 2022	Premières rencontres ouvertes sur la participation citoyennes (création d'une communauté et d'une communication).		Provence Alpes Agglomération
Septembre 2022	COFIL 2		
Septembre 2022 – Décembre 2023	Mise en place de parcours de formation-action à la participation citoyenne.		
Septembre 2022 – Décembre 2022	Repérage et mobilisation autour de projets appelant de la concertation citoyenne. Développement d'animation locale afin de mobiliser les citoyens.		
Janvier 2023	COFIL 3		
Juin 2023	Deuxième rencontre ouverte de la participation citoyenne (communauté, communication, partage, 1er niveau d'évaluation)		
Septembre 2023	COFIL 4		
Septembre 2023 - Décembre 2023	Evaluation du dispositif et de sa pérennité possible.		

5. Gouvernance du projet

Le projet s'appuie sur la gouvernance déjà mise en place dans le cadre du préprojet :

- Un collectif de parties prenantes intéressées dans le déploiement de dispositifs de participation citoyenne sur le territoire : au moins 2 COPIL / an.
- Un comité technique composé de l'équipe d'animation salariée et de deux référents du collectif (à nommer au sein de celui-ci lors de la première réunion) : au moins 2 COTECH / an pour préparer les COPIL, donner les orientations et arbitrages nécessaires à l'équipe salariée pour pouvoir déployer le projet dans de bonnes conditions.
- Une rencontre ouverte permettant la confrontation du projet à tou.te.s les habitant.e.s du territoire, à communiquer, évaluer le dispositif mis en place et l'enrichir des apports des citoyens et personnes ressources / expertes à inviter.

6. Moyens humains dédiés

Equipe salariée envisagée :

- 1 animateur.ice du projet (CDD 2 ans).
- 1 service civique en charge du déploiement du projet auprès des citoyens (structures relais, collectifs constitués, communication en direct auprès des habitant.e.s).
- 1 volontaire administratif pour appuyer le suivi administratif et le montage de projet et rendre pérenne le dispositif à long terme.

7. Modèle économique du projet

Le service est nécessairement gratuit et porté à terme par la collectivité pour permettre une accessibilité de tou.te.s. Le projet permet en lui-même d'évaluer les coûts à porter par la collectivité pour rendre ce dispositif pérenne au bout des deux ans d'expérimentation.

8. Atouts du projet

i. Innovant et expérimental

Le projet en lui-même porte sur le développement de la participation citoyenne et intègre dans ses principes mêmes la mise en réseau des acteurs du territoire sur cette thématique, ainsi que leur implication dans la gouvernance du projet.

ii. Création d'emploi sur le territoire

Le projet permet la création d'emploi au sein même de l'agglomération Provence Alpes Agglomération.

iii. Démarche éco-responsable

Les projets soumis dans le cadre du dispositif verront une plus-value à leur soutenabilité et durabilité sur le territoire par le processus de participation citoyenne proposé.

II. Fiche de poste de l'animateur.ice du projet

Dans le cadre d'un projet de Coopération Leader, la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et la Communauté de communes du Sisteronnais Buëch se sont associées pour expérimenter un dispositif de participation citoyenne (DPC) sur leurs territoires et d'en tirer les enseignements nécessaires pour améliorer la concertation des citoyens dans les projets portés par les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, les partenaires du projet ont porté la nécessité d'ouvrir des missions spécifiques, et notamment une animation territoriale du dispositif, tant sur ses aspects techniques (plateforme numérique) que sur ses aspects "humains" (accompagnement et déploiement de concertations locales, apport de ressources et de formation, etc.).

L'animateur.ice contribue à mettre en œuvre et faire progresser la politique de participation citoyenne au sein de la collectivité, mais aussi à assurer la transversalité entre les différentes instances de l'écosystème participatif du territoire.

i. Missions

Assurer le pilotage du projet de Coopération Leader qui porte l'expérimentation :

- Participer à l'animation de la coopération (animation du collectif de la communauté d'agglomération, participation à l'animation du collectif de la coopération avec l'animateur du Sisteronnais Buëch, etc.).
- Déployer le contenu du projet : tenir et respecter les objectifs et attendus, suivi des actions réalisées, etc.
- Gérer le suivi financier du projet Leader en lien avec le service ... (édition des feuilles de temps, informations nécessaires aux remontées de dépenses, pilotage et suivi des marchés et prestations, etc.).

Participer à la définition de la stratégie en matière de participation citoyenne, assurer sa mise en œuvre et son évaluation :

- Participer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de concertation et d'échange avec la population et les usagers sur les projets de concertation.
- Participer à l'élaboration de nouveaux outils de participation citoyenne.
- Animer et concevoir des outils collaboratifs selon l'état d'avancement des projets permettant une bonne concertation et mise en place d'une évaluation de la démarche.
- Assurer une veille et une réflexion sur les politiques de concertation liés aux politiques publiques de la collectivité.
- Accompagner les élus référents et les services dans la préparation et la présentation des projets à la population et les usagers.
- Rédiger les comptes rendus des différents groupes de travail et assurer le suivi des apports de la participation citoyenne dans les projets, en lien avec les partenaires.

Coordonner et mettre en réseau les différentes instances de l'écosystème participatif du territoire (conseil de développement, conseils citoyens, collectifs citoyens, etc.) :

- Accompagner et encourager le dialogue entre les différentes instances.
- Mettre en place et animer un réseau des « animateurs » des différentes instances.
- Coordonner et assurer un suivi « macro » des démarches de participation citoyenne menées par les instances.
- Assurer un rôle de conseil et d'accompagnement méthodologique auprès des référents qui pilotent de ces instances.

Les missions et le périmètre d'activités de l'animateur.ice pourront évoluer en fonction des projets et des orientations fixées par l'autorité territoriale.

ii. Compétences requises

Compétences professionnelles :

- Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (géographie, aménagement, transports, économie sociale et solidaire,...).
- Expérience professionnelle requise en matière de gestion de projets européens (notamment fonds FEADER / LEADER).
- Expérience professionnelle souhaitée en matière d'accompagnement ou de conduite du dialogue citoyen et de démarches participatives avec le public.
- Maîtrise des enjeux, procédures et méthodes de concertation.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des associations et des partenaires institutionnels

Savoir-être :

- Connaissance du milieu associatif, des formes de mobilisation citoyenne et du mode de fonctionnement des collectivités territoriales.
- Connaissance des enjeux et dispositifs de démocratie locale, des techniques d'animation et de concertation, d'intelligence collective.
- Méthodologie de la conduite de projet (notamment en méthode agile).
- Maîtrise des outils numériques, notamment ceux favorisant la coopération (travail à distance, co-écriture, etc.).

Savoir-faire :

- Capacités de réguler des situations conflictuelles et/ou de protestations.
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- Aptitudes à animer des réunions et des groupes de travail.
- Développer des logiques de co-production de l'action publique, en travaillant en transversalité, tant en interne qu'en externe.
- Développer une stratégie de communication autour des projets de concertation (en direction de la population, partenaires, médias du secteur...).

Aptitudes / Qualités :

- Être force de proposition et dynamique afin de développer de nouvelles démarches et projets.
- Bonnes qualités relationnelles, capacité d'écoute, de pédagogie, de dialogue.
- Aptitude au travail en équipe et capacité à travailler en réseau et en transversalité.
- Capacité à mobiliser les acteurs du territoire et à travailler avec les élus.
- Goût pour le contact direct avec les habitants.
- Autonomie.

iii. Conditions d'exercice des missions / environnement du poste

- Rattachement hiérarchique.
- Lieu de travail.
- Temps de travail.

iv. Particularités ou contraintes du poste

- Participation régulière à des réunions en soirée ou à des temps de travail en fin de journée.
- Disponibilité ponctuelle en fin de semaine.
- Missions ponctuelles en dehors du territoire.

III. Prestations nécessaires pour la mise en place du projet

1. Plateforme numérique

i. Design de services de la plateforme numérique

Objectif : Animer un groupe de travail composé de différentes typologies de publics afin de déterminer les fonctionnalités nécessaires à la plateforme (cf. documentation ressource sur le sujet, en annexe).

Missions et activités :

- Accompagnement dans la mise en place d'un outil centré "usager"
- Définition de leur parcours sur la plateforme numérique
- Evaluation de leurs besoins en termes d'interfaces, de contenus et d'outils mis à disposition pour pouvoir susciter l'envie de consulter et de donner leur avis.

Nombre de journées maximum envisagées : 10 jours.

ii. Développement de la plateforme numérique

Objectif : Développer un outil numérique de mise en relation avec les habitant.e.s du territoire afin de récolter leur avis sur les projets proposés par la collectivités mais également faire remonter leurs besoins.

Le développement des fonctionnalités est à déterminer en fonction de la phase de design de services (cf. documentation ressource sur le sujet, en annexe, permettant de lister d'ores et déjà un certain nombre de fonctionnalités existantes sur d'autres plateformes).

Mission et activité : Réalisation de la plateforme numérique et de ses fonctionnalités en fonction du design de services.

2. Formation et animation

i. Formation et appui auprès du/des animateur(s)

Objectif : transfert et appui de l'animateur.ice de la plateforme dans la prise en main de l'outil numérique et l'animation d'une communauté autour du projet

Mission et activité : formation sur la gestion de projet, les démarches de concertation et de participation citoyenne et l'usage des outils numériques pour faciliter la collaboration, la prise en main de l'outil numérique créé.

Nombre de journées maximum envisagées : 10 jours

ii. Programme de sensibilisation / Formation ouvert

Programme de sensibilisation auprès des élu.e.s et technicien.ne.s du territoire afin de leur donner à voir la plus-value d'un dispositif de participation citoyenne dans la mise en place de politiques publiques et de projets spécifiques, les leviers et limites à connaître avant de se lancer.

Nombre de journées maximum envisagées : 10 jours

iii. Animation des rencontres grand public

Appuyer la construction de rencontres ouvertes grand public (minimum 100 personnes attendues) et l'animation sur la journée, ainsi que la communication / diffusion de ces rencontres

Nombre de journées envisagées : 2 jours

iv. Communication du projet

Développer une charte graphique spécifique ainsi qu'un plan de communication et les outils / illustrations / visuels du projet correspondant (1 charte graphique / 1 support de communication dépliant / 1 support de communication kakemono / visuels graphiques pour la plateforme numériques : bandeau, favicon, 5 illustrations/visuels).